

Examens et résultats L3

▶ Examens

[Pour connaître le planning des examens de premier semestre 2019-20](#)

[Pour connaître le planning des regroupements e-learning des L3, examens d'avril/mai 2019](#)

[Pour connaître le planning des examens de rattrapage \(session 2\) de juin 2019](#)

[Charte des examens](#)

▶ Résultats

[Arrêté de jury L3 sciences de l'éducation](#)

Pour accéder à la page des résultats aux examens, cliquez [ici](#).

Pour accéder au tutoriel pour l'application: cliquez [ici](#).

Pour lire votre relevé de notes, cliquez [ici](#).

[Pour calculer votre moyenne \(attention, cet outil n'a aucune valeur juridique\).](#)

Règle de "la note max":

Depuis l'année universitaire 2014-15, la règle de "la note max" est mise en place. Dans le cas où un étudiant doit repasser une matière aux rattrapages, car non validée en première session, il sera néanmoins conservée la meilleure des deux notes obtenues.

Pour le relevé de notes de 2ème session, apparaîtra alors la note obtenue lors des rattrapages, mais la moyenne calculée à l'UE tiendra compte de la meilleure des deux notes.

Une anomalie constatée, doit être signalée au secrétariat, dans les plus brefs délais.

▶ Consultations de copie

Mis à jour le 22 novembre 2019

sc-educ.parisnanterre.fr/navigation/licence-3-presentiel-et-mixte/examens-et-resultats-l3/examens-et-res